



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION RESTREINTE DU 19 AVRIL 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 02 AVRIL. 2022

Franconville Fc 2	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
-------------------	-----------------	-----------------------------

Franconville Fc 2 : 100€ AMENDE
Cosmo Taverny 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule A

Journée du 02 AVRIL. 2022

Magny Vexin Fc 1	Auvers Ennery Fc 1	Les deux clubs responsables
------------------	--------------------	-----------------------------

Magny Vexin Fc 1 : 100€ AMENDE
Auvers Ennery Fc 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D

Journée du 02 AVRIL. 2022

Roissy En France U.S 1	Herblay Sur Seine Fc 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Roissy En France U.S 1 : 1 AVERTISSEMENT
Herblay Sur Seine Fc 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 03 AVRIL. 2022

Montigny OI 12	Puiseux Louvres 95 13	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

Montigny OI 12 : 1 AVERTISSEMENT

Puiseux Louvres 95 13 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 03 AVRIL. 2022

St Prix Es 1	St Leu 95 Fc 2	St Leu 95 Fc 2 responsable
--------------	----------------	----------------------------

St Leu 95 Fc 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 11 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

Suite au mail du 15 AVRIL 2022 du club MARY LA VILLE ES.

U12-U13 (Serie 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 26 MARS. 2022

Courdimanche As 1	Marly La Ville Es 1	RETRAIT
-------------------	---------------------	---------

Courdimanche As 1 : RETRAIT AMENDE

Marly La Ville Es 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.